

Payable à: FedEx Express FR SAS TSA 91647 91764 - Palaiseau Cedex France Contact: fedex.com/en-fr/invoice TVA: FR22973505357 Siren: 973505357 RCS Lyon Banque: BNP Paribas IBAN: FR76 3000 4024 1400 0106 0231 268 BIC: BNPAFRPPXXX

N° de compte: 30004 02414 000106 02312 68

FedEx Express FR SAS, SAS au Capital de 297 843 400 EUR, 58 Avenue Leclerc, 69007, Lyon, France

Page 1 / 2

 No de Client:
 \*\*\*\*\*5759

 No de Facture:
 632869036

 Date de la facture:
 03/12/2021

 Date d'échéance
 02/01/2022

 Montant dû
 93,79 EUR

CHURCHILL CAPITAL S.A.M. SCE COMPTABILITE 74 BOULEVARD D'ITALIE 5EME ETAGE MONTE CARLO SUN 98000 MONACO FRANCE

No de TVA client: FRAWAITINGVATNO

## Facture de frais de transport

Bordereaux	Date d'envoi	Service	Pièces	Poids	Référence de l'expéditeur	Taxable	Non taxable	Total
775274624638	22/11/2021	FedEx Envelope	1	0,50 kg		0,00	93,79	93,79
Dimension		Poids facturé 0,50 kg	Charges					Montant
Expéditeur		Destinataire	Supplément pour périodes de forte activité					0,90
SARA STIDSTON		AUSTRALIAN BUSINESS REGISTRY S	Frais de Transport					119,00
CHURCHILL CAPITAL		ALBURY, AUSTRALIA	Remise					-59,50
MONACO, FRANCE			Surcharge Carburant					13,39
			Supplément pour Livraison Hors Zone					20,00
Signé D. MAILROOM 29/11/2021 11:44					Sous-	total EUR	93,79	

Exonération de la TVA selon l'article 146.1 e) (EU Directive) Surcharge Carburant - FedEx a appliqué à cet envoi une surcharge de 22.50 %

## Notre IBAN et N° de TVA ont changé au 01 Avril 2021.

Veuillez indiquer le(s) numéro(s) de facture(s) payée(s) dans le champ "motif" de votre application bancaire, ou envoyer votre avis de virement détaillé (N° de facture et montant payé) à notre adresse e-mail dédiée: paiements@fedex.com

Notre révision tarifaire annuelle sera applicable le 1er ou le 3 janvier 2022 selon l'activité concernée. Pour en savoir plus sur les nouveaux tarifs et surcharges, rendez-vous sur fedex.com.

Des pénalités de retard seront appliquées le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un montant équivalent à l'application d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au 12ème alinéa du I de l'article L441-6 est fixé à 40 euros. Les conditions générales de transport sont consultables sur notre site à l'adresse suivante: www.fedex.com/fr/services/terms/